

FLASH INFO ETABLISSEMENTS SPORT

Vendredi 14 février 2020 – n° 298

Les pièces associées à ce numéro du flash info sont téléchargeables à partir du lien suivant :
https://telechargement.sante.gouv.fr/b1be0b3bf0050d3c9527/PJ_n%C2%B0_298.zip

Nous vous rappelons que ce lien ne sera actif que 10 minutes environ après la diffusion du flash info et le restera pendant 7 jours.

VIE DES ETABLISSEMENTS

- **Les violences sexuelles dans le sport – tout établissement**

Pour compléter le Flash Info du 17 janvier 2020 à propos des violences sexuelles dans le sport, vous trouverez ci-joint la circulaire du 8 mars 2018 relative à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans la fonction publique ; l'instruction DRH/SD3B/2018/183 du 17 juillet 2018 relative à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles ; ainsi que le vade-mecum à l'usage des services déconcentrés, des fédérations sportives et des établissements publics de formation dans le domaine du sport pour mieux prévenir et réagir en matière de violences à caractère sexuel dans le sport. Nous vous invitons à diffuser largement ces informations.

- **Publication sur la Place de l'Emploi Public (PEP) – CREPS, INSEP, MNS et écoles nationales**

La Place de l'emploi public (PEP) est le premier site d'emploi commun aux trois versants de la fonction publique, et remplace la BIEP. Il permet ainsi aux employeurs publics de publier leurs offres. A ce titre, certains établissements n'ont pas les accès nécessaires pour réaliser ces actions et sollicitent la direction des sports, voir localement la préfecture, pour le faire. Afin d'harmoniser ce principe de publication locale, la direction des sports souhaite recenser les établissements qui n'ont pas d'accès à la PEP. Nous vous invitons à le signaler par mail à ds.a2@sports.gouv.fr avant 21 février. Ce recensement permettra de régulariser toutes les situations avec les contacts pris par la direction des sports auprès de cette plateforme de publication.

- **Date des conseils d'administration des CREPS**

Nous invitons les CREPS à transmettre les dates de leur prochain conseil d'administration par mail à ds.a2@sports.gouv.fr en mettant en copie leur responsable de tutelle.

- **Progiciel de délibération – Tous établissements – relance**
(hors IFCE, GIP CSN et GIP CSB)

Le flash info n°297 de la semaine dernière proposait une brève relative au développement du progiciel de délibération des conseils d'administrations.

Nous remercions les établissements qui ont répondu à cette sollicitation avec la mobilisation à chaque fois sur deux jours, soit les 3 et 4 mars pour les CREPS, soit les 4 et 5 mars pour les établissements nationaux

Afin de garantir le succès de ces séquences, nous nous permettons de republier cette brève afin d'avoir de nouveaux retours.

Pour rappel, ce nouvel outil entrera en service à compter de septembre 2020 et permettra aux CREPS, à l'INSEP, à l'ENSM, à l'ENVS, au Musée National du Sport ainsi qu'à l'Agence nationale du sport d'organiser administrativement la tenue de leurs futurs CA.

Comme annoncé précédemment, la direction des sports souhaite vous mobiliser afin de recevoir vos avis afin de rendre cet outil le plus opérationnel possible.

A ce titre, nous vous invitons à nous informer par mail (ds.a2@sports.gouv.fr) la personne qui représentera votre établissement :

- Pour les CREPS : **le mardi 3 mars** de 10h00 à 16h00 à la direction des sports ;
- Pour les établissements nationaux (INSEP, ENSM, ENVSN, MNS, ANS) : **le jeudi 5 mars** de 10h00 à 16h00 à la direction des sports.

Le principal objectif de ces deux journées, est de recevoir vos remarques, contributions, écueils au projet que nous portons. La transmission de documents supports se fera prochainement afin de préparer au mieux ces journées de travail.

Nous vous informons également, que nous organisons avec le prestataire qui développera le progiciel, la réunion de lancement le **mercredi 4 mars**, également sous un format 10h00 – 16h00 à la direction des sports. Nous avons positionné cette journée entre celles du 3 et 5 mars afin que vos représentants puissent également y assister. La présence en nombre est vivement conseillée.

RESSOURCES HUMAINES

1. Rupture conventionnelle

Veillez trouver ci-joint le lien permettant d'accéder à l'arrêté du 6 février 2020 fixant les modèles de convention de rupture conventionnelle prévus par le décret n° 2019-1593 du 31 décembre 2019 relatif à la procédure de rupture conventionnelle dans la fonction publique.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041559109&dateTexte=&categorieLien=id>

2. Information IC CSG

Vous trouverez en PJ, une fiche détaillant les modalités de réexamen de l'indemnité compensatrice de la hausse de la CSG (IC CSG).

CALENDRIER

- **21.02** : Rencontre à la direction des sports des directeurs des CREPS de Nancy, Strasbourg et Reims dans le cadre de la mutualisation en Grand-Est.

A la semaine prochaine

Organisation du bureau DS2A, chargé du pilotage stratégique et tutelle des établissements

Nom Prénom	Qualité	Tél	@
Thibaut DESPRES	Chef de bureau	01 40 45 90 09	thibaut.despres@sports.gouv.fr
Catherine PELLICIARI	Adjointe au chef de bureau	01 40 45 96 80	catherine.pelliciaris@sports.gouv.fr
Sophie BAUCHART	Responsable de tutelle ENVSN – CREPS de Reims, Strasbourg, Nancy, Toulouse, Montpellier et IDF.	01 40 45 92 11	sophie.bauchart@sports.gouv.fr
David CHARRAS	Responsable de tutelle – ENSM et CREPS de Wattignies	01 40 45 96 80	david.charras@sports.gouv.fr
Marina CHAUMOND	Responsable de tutelle – IFCE et CREPS de Bordeaux, Poitiers, Nantes, La Réunion, PAP et Bourges.	01 40 45 93 03	marina.chaumond@sports.gouv.fr
Claire MARTY	Responsable de tutelle – MNS et CREPS de Dijon, PACA, Vichy et Rhône Alpes	01 40 45 97 46	claire.marty@sports.gouv.fr
Dominique RABUEL	Affaires juridiques	01 40 45 96 93	dominique.rabuel@sports.gouv.fr
François ROBERT	Responsable de tutelle INSEP	01 40 45 91 41	francois.robert@sports.gouv.fr